

SÉMINAIRE D'EXPRESSION ORALE PROGRAMME ET DESCRIPTION

Les séminaires visant, selon nos règlements, à améliorer « les compétences des étudiant·e·s en matière d'expression écrite », on peut s'étonner qu'il existe un séminaire intitulé « Expression orale ». L'explication est simple : la parole de juriste ne s'improvisant pas, il convient de la préparer sous la forme d'un support écrit. Mais pour que cette parole préparée par écrit conserve la force du discours oral, le support en question ne saurait être rédigé comme un texte destiné à être lu ou récité. Il faut au contraire l'écrire « comme on parle ». Ce qui s'apprend... en désapprenant les réflexes acquis pour et par l'expression écrite.

La forme : C'est celle d'un séminaire bloc, en ce sens que la participation à ce séminaire suppose, outre le travail personnel de recherche et de rédaction, la participation à 4 séances d'une journée environ.

Le calendrier : Ce séminaire a lieu pendant le semestre d'automne 2023.

La participation : Elle est ouverte à environ 20 étudiant·e·s ayant réussi l'examen IUR II. La participation active à 4 des 5 journées qui composent le bloc d'enseignement est obligatoire.

L'inscription : Pour faire acte de candidature, les étudiant·e·s intéressé·e·s envoient jusqu'au 30 août 2023 à l'adresse secretariat-dc@unifr.ch une vidéo de deux minutes, dans laquelle ils lisent un texte de leur choix. Les étudiant·e·s retenu·e·s seront informé·e·s d'ici au 15 septembre 2023. Ensuite, ils ou elles valideront leur participation en indiquant au secrétariat de la Chaire, qui s'occupera de l'inscription comment ils ou elles souhaitent utiliser la prestation en question.

L'organisation : Les 4 séances ont lieu dans les locaux de l'Université. Elles amènent les étudiant·e·s à prendre la parole dans divers cas de figure fictifs. La dernière séance consiste en 10 petits « Moot Courts », lors desquels chaque paire d'étudiant·e·s plaide un cas préparé à l'avance.

Les sujets : Les cas que les étudiant·e·s sont invité·e·s à plaider à propos de querelles ou de questions qui n'ont pas forcément trait au droit public, ni même au droit.

Les prestations requises : Pour obtenir les 5 points ECTS afférents à ce séminaire, les étudiant·e·s doivent participer de manière active à quatre des cinq séances de séminaire, rédiger des notes de plaidoirie et prononcer deux plaidoiries d'une durée de 5 puis 10 minutes.

Les délais : Les participant·e·s doivent remettre leurs notes de plaidoirie finale à l'occasion de cette dernière. Le thème de celle-ci leur est remis lors de la seconde séance inaugurale.

La remise des notes : Le programme de ce séminaire est conçu de telle sorte que les notes sont remises directement à l'issue de la dernière (cinquième) séance de séminaire. Les participant·e·s peuvent donc faire valoir ces notes en temps utile, pour parachever leurs études de MLaw lors de la session d'examens de janvier/février.

Dates des séances

Séance plénière I	20 octobre 2023
Séance plénière II	3 novembre 2023
Séance d'atelier (moitié de l'effectif)	17 novembre 2023
Séance d'atelier (moitié de l'effectif)	1er décembre 2023
Séance finale	15 décembre 2023

Lieu

Beauregard 13, salle 3.805 ; excepté le 17.11.2023 : Beauregard 13, salle 2.518

Les séances d'atelier : Les participant·e·s au séminaire sont réparti·e·s en deux groupes. Le groupe I se réunit lors de la première séance d'atelier et le groupe II lors de la seconde séance d'atelier. Lors de ces séances de groupe, chaque participant·e prononce un texte de son choix ou de sa plume, sous le regard de l'assistance et l'objectif d'une caméra. Les enregistrements sont ensuite analysés.

La séance finale : En vue de la séance finale, les participant·e·s au séminaire forment des paires. Chaque paire se met d'accord sur un thème libre qui se prête à une querelle oratoire et se répartit la position défendue (pour ou contre). Chaque participant·e rédige une plaidoirie pour défendre sa position. La séance finale consiste à prononcer et à entendre ces plaidoiries, avant de les analyser.

Lectures recommandées

Lectures techniques

BREDIN Jean-Denis / LÉVY Thierry, Convaincre – Dialogue sur l'éloquence, 2002 ;

GRATIOT Laurence / BENSIMON Stephen / MECARY Caroline, Art et techniques de la plaidoirie, Paris 2011 ;

MARCHAND Sylvain, Le discours triomphant, Zurich 2018 ;

MARTINEAU François, Petit traité d'argumentation judiciaire et de plaidoirie, Paris 2021 ;

PÉRIER Bertrand, La parole est un sport de combat, 2011 ;

VIKTOROVITCH Clément, Le pouvoir rhétorique, Paris 2021.

Lectures littéraires

BOSSUET Jacques-Bénigne, Oraisons funèbres ;

HUGO Victor, Écrits politiques, 2002 ;

QUENEAU Raymond, Exercices de Style ;

SCHOPENHAUER Arthur, L'art d'avoir toujours raison.